

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 144**24 février 2001****SOMMAIRE**

Belles Demeures S.A., Luxembourg	6910	Maega Holding S.A., Luxembourg	6906
Cofint International S.A., Luxembourg	6911	Maluco Holding S.A., Wiltz	6880
Creaweb, S.à r.l., Troisvierges	6867	Maluco Holding S.A., Wiltz	6882
Cyan International S.A., Luxembourg	6912	MBS (Lux) S.A., Luxembourg	6907
Ecurie de l'Our, Gremling-Dauphin-Schleich S.C.I., Gralingen	6888	Medest S.A., Luxembourg	6907
Eeckels Computer Consultancy S.A., Harlange ...	6880	Mercury Strategy Fonds, FCP, Senningerberg ...	6906
Elfri-Invest Holding S.A., Weiswampach	6885	Merrill Lynch Institutional, FCP, Senningerberg..	6906
Elfri-Invest Holding S.A., Weiswampach	6886	Mint Consulting S.A., Weiswampach	6878
Eurosafe, S.à r.l., Wolwelange	6890	Optique Peeters, S.à r.l., Wiltz	6881
F.G. Trans, S.à r.l., Rombach-Martelange	6867	Orion Asset N° 1, S.à r.l., Luxembourg	6906
Fos Holding S.A., Luxembourg	6909	Orion Asset N° 2, S.à r.l., Luxembourg	6906
Garage Schiltz Frères S.A., Wiltz	6873	Orion Asset N° 3, S.à r.l., Luxembourg	6905
Gaudi S.A.H., Luxembourg	6895	Orion Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6904
Gaudi S.A.H., Luxembourg	6895	Orion Masters Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6904
Gaudi S.A.H., Luxembourg	6895	Orion Properties N° 2, S.à r.l., Luxembourg	6903
(Jean) Gils et Fils, S.à r.l., Luxembourg	6884	Orion Properties N° 3, S.à r.l., Luxembourg	6903
Gottschol Alcuilux S.A., Clervaux	6878	Orion Properties N° 5, S.à r.l., Luxembourg	6903
Hoptimis, S.à r.l., Diekirch	6873	Orion Properties N° 1, S.à r.l., Luxembourg	6904
Immobilière Wolz, S.à r.l., Wiltz	6880	Ozie, S.à r.l., Wiltz	6872
Janssen & Erkens, S.à r.l., Clervaux	6871	Palais de l'Outillage, S.à r.l., Luxembourg	6902
Jersa Holding S.A., Lellingen	6872	Partest Holding S.A., Luxembourg	6902
Kruger Brent Luxembourg Holding S.A., Luxem- bourg	6901	Partimco Invest S.A., Luxembourg	6900
Kulm Investment S.A., Luxembourg	6866	Pictoris, S.à r.l., Wiltz	6869
Les Amis de l'Orgue de l'Eglise décanale de Cler- vaux, Clervaux	6878	Piemme International S.A., Luxembourg	6902
Liftinvest Holding S.A.H., Luxembourg	6887	Piguet Advisory Company S.A., Luxembourg	6901
Liftinvest Holding S.A.H., Luxembourg	6887	Piguet Consistent Growth Fund, Sicav, Luxem- bourg	6901
LMH-Invest Holding S.A., Weiswampach	6869	Plantex Holding S.A., Luxembourg	6901
LMH-Invest Holding S.A., Weiswampach	6870	Pluspoint Software S.A., Weiswampach	6881
Lucas Business Service S.A., Marnach	6875	Pomal S.A., Wiltz	6880
Luce Holding S.A., Luxembourg	6866	Powa (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	6900
Lux HP, S.à r.l., Ettelbruck	6873	ProLogis Developments Holding, S.à r.l., Luxem- bourg	6905
Luxmetalsistem S.A., Windhof	6907	ProLogis France II, S.à r.l., Luxembourg	6902
M & A Immobilière S.à r.l., Schieren	6894	ProLogis France IX, S.à r.l., Luxembourg	6897
M.M. Warburg & Co Luxembourg S.A., Luxem- bourg	6907	ProLogis France V, S.à r.l., Luxembourg	6899
Maba, S.à r.l., Luxembourg	6866	ProLogis France VI, S.à r.l., Luxembourg	6898
		ProLogis France VIII, S.à r.l., Luxembourg	6898
		ProLogis France, S.à r.l., Luxembourg	6899
		ProLogis Netherlands IX, S.à r.l., Luxembourg ..	6896

ProLogis Netherlands VII, S.à r.l., Luxembourg ..	6897	Sarilux S.A., Luxembourg.	6886
ProLogis Netherlands XI, S.à r.l., Luxembourg. ...	6896	Sarilux S.A., Luxembourg.	6890
ProLogis Netherlands XV, S.à r.l., Luxembourg ..	6899	SBF & Co. S.A., Luxembourg.	6893
ProLogis Poland III, S.à r.l., Luxembourg.	6893	Schor-Invest S.A., Grundhof.	6882
ProLogis Poland IV, S.à r.l., Luxembourg.	6893	SG II Luxembourg S.A., Luxembourg.	6905
ProLogis UK V, S.à r.l., Luxembourg.	6892	Sidfin S.A., Luxembourg.	6891
ProLogis UK VII, S.à r.l., Luxembourg.	6891	SL Tours, S.à r.l., Bascharage.	6888
ProLogis UK VIII, S.à r.l., Luxembourg.	6891	Société Financière et Touristique S.A., Luxem- bourg.	6872
ProLogis UK, S.à r.l., Luxembourg.	6892	Société Financière et Touristique S.A., Luxem- bourg.	6872
ProLogis, S.à r.l., Luxembourg.	6900	Société Financière et Touristique S.A., Luxem- bourg.	6872
Proxima Capital Investment S.A.H., Luxembourg	6896	Société Luxembourgeoise de Produits Cérami- ques S.A., Luxembourg.	6904
Prylis S.A., Wiltz.	6869	Sütter und Partner Immobilien AG, Luxembourg.	6887
Quinto S.A.H., Luxembourg.	6897	T.C. Invest S.A., Wiltz.	6882
Reesbüro Sprang an d'Wakanz, GmbH, Echternach	6875	Tapiola S.A., Luxembourg.	6892
Requiem S.A., Luxembourg.	6890	Teresa S.A.H., Luxembourg.	6896
S.P. Transports, S.à r.l., Soleuvre.	6903	Tibco Software International Inc. Luxembourg Branch, Luxembourg.	6885
SA Magic Europe, Luxembourg.	6908	Tr-Enviro S.A., Luxembourg.	6908
Santa Monica, S.à r.l., Luxembourg.	6890		
Santa Monica, S.à r.l., Luxembourg.	6898		

MABA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 10, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 20 avril 2000

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée, en remplacement de Messieurs Jos Hemmer et Jos Hellers:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg

- Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un gérant

(51166/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

LUCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.481.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCE HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

(51160/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

KULM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.438.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KULM INVESTMENT S.A.

Signature

Un Administrateur

(51156/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

F.G. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.
R. C. Diekirch B 4.155.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 11 septembre 2000, vol. 171, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

F.G. TRANS, S.à r.l.

(92384/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

CREAWEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, in den Allern, Zone Industrielle.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux,

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Nérincx, commerçant, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, 46, avenue de l'Hippodrome.

2.- Monsieur Alain Pirard, commerçant, demeurant à B-2900 Spa, 1, rue Renesse,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer,

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CREAWEB, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Troisvierges.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand Duché de Luxembourg. La durée de la société est indéterminée.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ou encore en participation avec des tiers:

- La création, la mise à jour, l'entretien de sites internet.

- La fabrication et le commerce sous toutes ses formes, et notamment la vente en gros, semi-gros et détail, l'importation, l'exportation, la représentation, l'agence, la commission, la réparation et le conditionnement de tous articles, matériel et logiciels informatiques, ainsi que tous les produits et articles manufacturés, matières premières et fournitures pour l'industrie de l'informatique et/ou les entreprises connexes.

- Elle pourra faire au Luxembourg et à l'étranger, d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières en relation quelconque avec son objet ou pouvant faciliter la réalisation et s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés ou existantes ou à créer dont l'objet social serait analogue ou connexe au sien ou qui seraient susceptible de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés.

- L'assemblée générale peut étendre et/ou modifier l'objet social.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) par apport en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le capital social est divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alain Pirard, prénommé, soixante-deux parts.	62 parts
2.- Monsieur Marc Nérincx, prénommé, soixante-deux parts	62 parts
Total des parts sociales	124 parts

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices, ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés à la valeur comptable arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. En cas de cession de parts entre vifs ou pour cause de mort à de non-associés, le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé, soit de désigner un tiers acheteur. Les héritiers ou ayants droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts à la valeur comptable arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans un délai d'un an en tenant compte du paiement d'un intérêt annuel au taux légal, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée de six années. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir, agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2000.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (40.000,- LUF).

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés comme gérants

Monsieur Marc Nérinx, prénommé et Monsieur Alain Pirard, prénommé.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant à l'exception des opérations immobilières qui exigent la signature conjointe des deux gérants.

2.- Le siège social de la société est établi à L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle, in den Allern, 7.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Nérinx, A. Pirard, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 1^{er} septembre 2000, vol. 349, fol. 37, case 11. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 6 septembre 2000.

M. Weinandy.

(92372/238/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

PRYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 4.005.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 11 septembre 2000, vol. 171, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PRYLIS S.A.

(92383/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

PICTORIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 3.191.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 11 septembre 2000, vol. 171, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PICTORIS, S.à r.l.

(92385/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

**LMH-INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. LMH-INVEST S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 1.968.

Im Jahre zweitausend, am elften September.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft LMH-INVEST S.A., mit Sitz zu Weiswampach, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 30. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 17. Juli 1990, Nummer 238.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Isabelle Even-Bodem, Privatbeamtin, wohnhaft in Ell.

Zum Schriftführer wird bestimmt Fräulein Diane Kieffer, Privatbeamtin, wohnhaft in Bourscheid.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Sitzverlegung der Gesellschaft
- 2.- Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung
- 3.- Streichung des Nominalwertes der Aktien
- 4.- Kapitalerhöhung
- 5.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro
- 6.- Abänderung von Artikel 1 und Artikel 3 der Satzung
- 7.- Erneuerung respektive Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars.
- 8.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot nach L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von LMH-INVEST S.A. in LMH-INVEST HOLDING S.A. abzuändern.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien zu streichen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um dreihundertsechsfünzigtausendachthundertfünfundneunzig Luxemburger Franken (LUF 356.895,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zweiundvierzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 42.000.000,-) auf zweiundvierzig Millionen dreihundertsechsfünzigtausendachthundertfünfundneunzig Luxemburger Franken (LUF 42.356.895,-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

Die Kapitalerhöhung erfolgt durch Einbringen von Gewinnvorträgen, welche durch eine Bilanz vom 31.12.1998 bestätigt wird.

Eine Kopie der Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von luxemburgischen Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1,- EUR für 40,3399 LUF, so dass das Gesellschaftskapital von zweiundvierzig Millionen dreihundertsechsfünzigtausendachthundertfünfundneunzig Luxemburger Franken (LUF 42.356.895,-) umgewandelt wird in eine Million fünfzigtausend Euro (EUR 1.050.000,-).

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuändern, so dass das Gesellschaftskapital von einer Million fünfzigtausend Euro (EUR 1.050.000,-) aus vierhundertzwanzig (420) Aktien mit einem Nominalwert von je zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) bestehen wird.

Die Generalversammlung erlaubt dem Verwaltungsrat die bestehenden Aktien gegen die neu herauszugebenden Aktien umzutauschen gemäss den Ansprüchen der Aktionäre.

Sechster Beschluss

Auf Grund dieser Änderung wird Artikel 1 der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LMH-INVEST HOLDING S.A.»

Siebenter Beschluss

Auf Grund dieser Änderung wird Artikel 3 der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfzigtausend Euro (1.050.000,- EUR), eingeteilt in vierhundertzwanzig (420) Aktien mit einem Nominalwert von je zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR).

Alle Aktien lauten auf den Inhaber.»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erneuerung beziehungsweise Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreissigtausend luxemburgische Franken (LUF 30.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Even-Bodem, D. Kieffer, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2000, vol. 415, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 14. September 2000.

E. Schroeder.

(92453/228/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

LMH-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2000.

E. Schroeder.

(92454/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

JANSSEN & ERKENS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-9706 Clervaux, 21, rue de Bastogne.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den neunundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Georges d'Huart, Notar im Amtswohnsitz zu Petingen.

Ist erschienen:

1) Herr Johannes Janssen, Gärtner und Landschaftsplaner, wohnhaft in NL 6245eg Eijsden, 3, Breusterstrasse.

2) Herr Gerard Erkens, Geschäftsmann, wohnhaft in NL 6286BM Wittem, 2a, Schulsberweg.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung JANSSEN & ERKENS, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Clervaux. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

1. Die Landschaftsplanung.

2. Der Grosshandel im landwirtschaftlichen Bereich: Samen, Düngemittel und andere Pflanzenmittel, sowie alle Tätigkeiten, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen und die Teilnahme an Gesellschaften die den selben oder einen ähnlichen Zweck betreiben und die geeignet sind die Entwicklung des Unternehmens zu fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit rückwirkend auf den ersten März 2000 festgelegt.

Das Geschäftsjahr stimmt mit dem Kalenderjahr überein, ausser für dieses erste Jahr, welches am 1. März 2000 beginnt um am 31. Dezember 2000 zu endigen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert (12.400,-) Euros, eingeteilt in hundert Anteile von je hundervierundzwanzig (124,-) Euros, eingezahlt durch die Gesellschafter, was dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

- Herr Johannes Janssen, vorbenannt	50 Anteile
- Herr Gerard Erkens, vorbenannt	50 Anteile
	100 Anteile

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Der oder die Geschäftsführer können einen Bevollmächtigten bestellen, welcher die Gesellschaft allein vertreten kann.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Falle einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an Firmenschriftstücken stellen, sowie sich in die Gesellschaftsführung einmischen.

Zwecks Ausübung Ihrer Rechte sind sie an die jährlichen Inventare gebunden.

Art. 9. Beim Erlöschen der Gesellschaft wird die Liquidation durch den amtierenden Geschäftsführer oder einen bestellten Liquidator vorgenommen.

Art. 10. Bezüglich aller nicht durch gegenwärtige Statuten vorgesehenen Punkte unterwerfen sich die Parteien den dies bezüglich gesetzlichen Bestimmungen.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf fünfunddreissigtausend Franken.

Beschluss der Gesellschafter

Alsdann beschlossen die Gesellschafter einstimmig:

1. Zu Geschäftsführern werden ernannt:

Herr Johannes Janssens, vorbenannt

Herr Gerard Erkens, vorbenannt

2. Die Gesellschaft ist rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist: L-9706 Clervaux, 21, rue de Bastogne.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J. Janssen, G. Erkens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2000, vol. 862, fol. 46, case 12. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 septembre 2000.

G. d'Huart.

(92374/207/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

OZIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.309.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 11 septembre 2000, vol. 171, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

OZIE, S.à r.l.

(92386/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

JERSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9760 Lellingen, 2A, Maison.
R. C. Diekirch B 1.986.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 11 septembre 2000, vol. 171, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

JERSA HOLDING S.A.

(92387/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE ET TOURISTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.678.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(51233/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE ET TOURISTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.678.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 août 2000 que le mandat des organes sociaux est venu à échéance. L'assemblée a nommé:

Administrateurs:

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Commissaire aux comptes

- REVISION MONTBRUN, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le mandat des organes sociaux ainsi élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2005.

Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 6. – Reçu 6 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51234/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

HOPTIMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9378 Diekirch-Fridhaff.

R. C. Diekirch B 1.485.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 11 septembre 2000, vol. 171, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

HOPTIMIS, S.à r.l.

(92388/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

GARAGE SCHILTZ FRERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 100, route d'Ettelbrück.

R. C. Diekirch B 4.435.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 13 septembre 2000, vol. 133, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2000.

Signature.

(92394/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

LUX HP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 27, rue Abbé Henri Müller.

STATUTS

L'an deux mille, le onze août.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

- La société anonyme holding I.W.O. HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-9065 Ettelbrück, 27, rue Abbé Henri Müller,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Osman Elibol, commerçant, demeurant à Selvili, Turquie,

ici représenté par Monsieur Vincent Isitmez, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce et la production avec et du textile.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de LUX HP, S.à r.l. unipersonnelle.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9065 Ettelbrück, 27, rue Abbé Henri Müller. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) Euro représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre (124,-) Euro chacune.

Ces parts ont été souscrites par la société anonyme holding I.W.O. HOLDING S.A., prénommée.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euro (12.400,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Pour les besoins du fisc, le capital social correspond à cinq cent mille deux cent quinze (500.215,-) francs.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés res-

tants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum révoquer et remplacer le ou les gérants.

Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par les associés qui préciseront la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance, pour toute transaction n'excédant pas un montant de cinq mille (5.000,-) Euro. Toute transaction excédant le montant de cinq mille (5.000,-) Euro, ainsi que toute ouverture de compte en banque supplémentaire requièrent la contresignature de l'associé unique.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre prochain.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Anton Giesers, employé privé, demeurant à L-9065 Ettelbrück, 27, rue Abbé Henri Müller.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Isitmez, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 août 2000, vol. 603, fol. 78, case 3. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2000.

F. Unsen.

(92428/234/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

REESBÜRO SPRANG AN D'WAKANZ, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6471 Echternach, 14, rue du Pont.

Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Die unterzeichnete Dame Betina Schäfer geborene Schneider alleinige Gesellschafterin, wohnhaft in D-54441 Trarsem, Sonnenweg 31, erklärt hiermit zu übertragen an Herrn Guido Schäfer wohnhaft an selbiger Adresse welcher annimmt einen (1) Anteil mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten, welche Sie in der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REESBÜRO SPRANG AN D'WAKANZ mit Sitz in L-6471 Echternach, 14, rue du Pont hält.

Dame Betina Schäfer erklärt bei Errichtung der gegenwärtigen Abtretung von Herrn Guido Schäfer den Betrag von 125,- Euro (hunderfünfundzwanzig) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung.

Die Gesellschaft REESBÜRO SPRANG AN D'WAKANZ, G.m.b.H. hier vertreten durch ihre Geschäftsführerin nimmt die Anteilsabtretung an.

Echternach, den 6. September 2000.

B. Schäfer-Schneider / B. Schäfer-Schneider / G. Schäfer

Die Verkäuferin / Die Geschäftsführerin / Der Ankäufer

Enregistré à Echternach, le 13 septembre 2000, vol. 133, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92399/19/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

LUCAS BUSINESS SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit juillet.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Madame Rita Bellens, employée, demeurant à B-2200 Herentals (Belgique), 31, St. Magdalenastraat;

Monsieur Willy De Rijck, employé, demeurant à B-2018 Antwerpen (Belgique), K. Oomsstraat, 12;

Ce dernier représenté par Madame Rita Bellens, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUCAS BUSINESS SERVICE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet:

1. L'exécution de différents services de management, de services et de conseils à des personnes et des sociétés, en particulier pour la gestion et la vente, tout ce qui est directement ou indirectement lié à ces services, comme des études, l'organisation et des conseils sur le plan financier, commercial, social.

Toutes les transactions automatiques par ordinateur pour des particuliers et des sociétés, le développement du layout et la coordination de la gestion des sociétés.

2. L'exploitation d'une société de transport ayant une licence non limitée pour le transport national et international de biens et de personnes, par terre, mer et par avion, aussi bien sur le plan national qu'international, le transport et toutes cargaisons, le transport de toutes sortes de liquides et de gaz avec des moyens de transport adaptés, le transport avec ou sans camion isotherme de nourriture et de produits périssables, les transports sus-mentionnés pouvant être le résultat d'une initiative personnelle mais pouvant également être effectués suite à la demande d'une tierce personne ou par sous-traitance.

L'exécution de l'entretien et des réparations de tous véhicules, motos, remorques, semi-remorques, ainsi que la représentation et la consignation.

3. Le commerce, l'achat et la vente, l'import et l'export de voitures, camions, remorques et d'autres véhicules, neufs ou d'occasion, éventuellement électriques.

L'exploitation d'un garage et atelier pour la fabrication, la construction, l'assemblage, la réparation et l'entretien des véhicules susmentionnés, le graissage et l'entretien, ainsi que la vente des pièces de rechange, carburants, produits de graissage, produits d'entretien, des chambres à air, accessoires pour véhicules. L'exploitation d'un garage et d'un atelier pour la fabrication, la construction, l'assemblage, le réparation et l'entretien de la carrosserie dans le sens le plus large du mot.

La location et le fait de donner en location des véhicules prémentionnés, les pièces de rechange et les accessoires.

4. L'acquisition, l'aliénation, l'exploitation, la mise en valeur de tous immeubles, la location et le fait de donner en location, la construction ou le fait de faire construire tous immeubles, la promotion et le courtage immobilier, ainsi que n'importe quelles transactions immobilières dans le sens large du mot.

5. L'exploitation d'un restaurant, ainsi que l'aménagement d'un bar, l'exploitation d'une friture, ainsi que la vente de moules, gaufres, sandwiches fourrés; l'exploitation de tearooms, snackbars ainsi que la vente de plats à emporter, l'exploitation d'un lieu de consommation en tant que café, ainsi que la vente de cigarettes, de cartes de vues et de sucreries. La vente en détail de produits alimentaires et ménagers, en particulier la vente de viande et de préparations à base de viande, de conserves de viandes, de poisson frais ou préparé, de crustacés, frais ou marinés; de pain et de pâtisserie, de produits de sucrerie, de produits de chocolat, biscuits et glaces inclus, de fruits, légumes et pommes de terres, de crèmerie, d'oeufs, de fromage et margarine inclus, de produits coloniaux et d'alimentation, de vins, de boissons alcoolisées et autres boissons; de jouets, produits de fête, produits solaires, produits de beauté et articles de toilette.

En général, la société pourra exercer une activité au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger comprenant toutes activités commerciales et industrielles, financières, mobilières et immobilières par rapport à son objet social.

La société peut également par apport, fusion ou toute autre manière participer à toutes sociétés ou associations ayant un but similaire. La société peut pour de telles sociétés ou associations agir en tant qu'aval, leur donner des crédits ainsi que d'autres prêts hypothécaires.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euro.

Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) Euro chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modification du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre prochain.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de septembre à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille et un.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Madame Rita Bellens, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Monsieur Willy De Rijck, prénommé, une action.	1
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cents (25%) par des versements en numéraires, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) Euro se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Pour tous les besoins du fisc, le capital social de trente et un mille (31.000,-) Euro correspond à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Madame Rita Bellens, prénommée;

Monsieur Willy De Rijck, prénommé;

La société anonyme LINEA VERSAILLES S.A., établie et ayant son siège à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A., établie et ayant son siège à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

5) Est nommé administrateur-délégué, Madame Rita Bellens, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bellens, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} août 2000, vol. 603, fol. 66, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2000.

F. Unsen.

(92429/234/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

MINT CONSULTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch en date du 29 août 2000, enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2000, vol. 603, fol. 87, case 9, que

la société anonyme MINT CONSULTING S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, constituée par acte du notaire Paul Bettingen en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 349 du 13 août 2000, a été dissoute avec effet au 29 août 2000.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 septembre 2000.

F. Unsen.

(92432/234/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

**GOTTSCHOL ALCUILUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ALCUILUX S.A.).**

Siège social: Clervaux.

R. C. Diekirch B 337.

Constituée suivant acte de M^e Marc Delvaux, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 3 août 1961, publié au Mémorial C n° 66 du 25 août 1961, dont les statuts ont été modifiés par actes du 21 septembre 1962, publié au Mémorial C n° 86 du 24 octobre 1962, du 18 septembre 1967, publié au Mémorial C n° 149 du 18 octobre 1967, du 16 décembre 1969, publié au Mémorial C n° 42 du 13 mars 1970, du 19 juin 1972, publié au Mémorial C n° 149 du 20 septembre 1972, du 27 janvier 1978, publié au Mémorial C n° 54 du 18 mars 1978 et du 17 juin 1985 (de M^e Christiane Doerner, notaire alors de résidence à Clervaux), publié au Mémorial C n° 248 du 30 août 1985, du 15 décembre 1988 (de M^e Camille Mines, notaire alors de résidence à Clervaux), publié au Mémorial C n° 147 du 29 mai 1989, du 24 octobre 1994, publié au Mémorial C n° 51 du 1^{er} février 1995, du 21 novembre 1994, publié au Mémorial C n° 128 du 22 mars 1995, du 24 juin 1997 (de M^e Camille Mines, notaire maintenant de résidence à Rédange-Attert), publié au Mémorial C n° 547 du 6 octobre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(92434/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

LES AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE DECANALE DE CLERVAUX, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9714 Clervaux, 7, Klatzewee.

STATUTS

Il est constitué entre les soussignés:

Bartholmé Marcel, 6, Montée de l'Eglise, L-9712 Clervaux

Meyers Francis, 23, rue du Village, L-9748 Eselborn

Nosbusch Aloyse, 2, Klatzewé, L-9714 Clervaux

Reiland Jean, 17, rue du Parc, L-9708 Clervaux

Reuter-Liani Anni, 25, rue Driecht, L-9713 Clervaux

Roemen Jos, 9 Klatzewé, L-9714 Clervaux

Schickes René, 19, route de Bastogne, L-9706 Clervaux

Schlechter Josi, Maison 32, L-9768 Reuler

Stephany Francis, 16, rue du Village, L-9748 Eselborn

et entre ceux qui deviendront ultérieurement membres, une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 ainsi que par les présents statuts, arrêtés comme suit:

Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination LES AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE DECANALE DE CLERVAUX.

Art. 2. Le siège de l'association est à Clervaux, 7, Klatzewé, L-9714 Clervaux.

Art. 3. L'association a pour objet, à l'exclusion de tout but lucratif, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires visant la restauration de l'orgue de l'église décanale de Clervaux et d'assurer après la restauration la mise en valeur de l'orgue par une animation culturelle tels que des concerts d'orgues, des festivals d'orgues etc. L'association est neutre du point de vue politique et idéologique.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute dans les formes et conditions prévues par la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif. L'année sociale coïncidera avec l'année civile. En cas de liquidation pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, l'avoir social est à verser à la Fabrique d'Eglise de Clervaux.

Composition, membres

Art. 5. L'association se compose d'un nombre illimité de membres. Ce nombre ne pourra jamais être inférieur à trois. Peut acquérir la qualité de membre toute personne physique et morale s'engageant à soutenir l'association dans son activité déterminée à l'article 3 des présents statuts.

Art. 6. Les membres verseront chaque année à la caisse de l'association une cotisation, dont le montant sera fixé par l'Assemblée générale et qui ne pourra dépasser 1.000,- francs.

Art. 7. Chaque membre s'engage à se conformer aux statuts et aux décisions des organes compétents. Tout membre, dont l'activité ira à l'encontre des intérêts de l'association, pourra être exclu par simple décision du Conseil d'administration,

Assemblée générale ordinaire

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire se compose des membres qui ont réglé leur cotisation. L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le président une fois par an pendant le premier semestre. Les membres sont convoqués par une invitation au plus tard huit jours avant la date fixée. La convocation renseignera l'ordre du jour. L'assemblée générale ordinaire peut délibérer quelque soit le nombre de membres présents et ses décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Le vote par procuration est admis. Toutefois un délégué ne peut représenter plus d'un membre. Les procurations écrites sont à remettre avant le début de l'assemblée générale ordinaire.

Chaque année le conseil d'administration soumettra à l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé. Celui-ci est vérifié par deux réviseurs de caisse, choisis en dehors du conseil d'administration par l'assemblée générale statutaire. Les réviseurs de caisse font rapport à l'assemblée générale statutaire sur l'exécution de leur mission après la clôture de l'exercice.

Assemblée générale extraordinaire

Art. 9. Une assemblée générale extraordinaire est convoquée et tenue sous les formes et conditions prévues par la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Conseil d'Administration

Art. 10. L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et neuf membres au plus, élus par vote secret par l'assemblée générale. Les candidatures doivent être remises par écrit au président trois jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour un terme de quatre ans et sont rééligibles. Le conseil d'administration se renouvelle par moitié chaque deuxième année (quatre resp. cinq membres).

Exceptionnellement et en vue du premier renouvellement du conseil d'administration, quatre membres sortants seront désignés par voie de tirage au sort. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut procéder au remplacement provisoire du mandat vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de trois de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige,

Les décisions du conseil d'administration se prennent à la simple majorité des voix des présents; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le conseil d'administration décide sur tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Les administrateurs désignent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le cumul de ces charges est possible.

La signature sociale appartient conjointement à deux administrateurs.

Dispositions additionnelles

Les soussignés déclarent que l'assemblée générale réunie à Clervaux, le 18 septembre 2000 s'est considérée comme régulièrement constituée et, qu'à l'unanimité des voix, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Les statuts ci-dessus de l'association sans but lucratif LES AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE DÉCANALE DE CLERVAUX sont approuvés.

2. Jusqu'à l'assemblée générale du premier semestre 2001, Messieurs Bartholomé Marcel, Meyers Francis, Nosbusch Aloyse, Reiland Jean, Reuter-Liani Anni, Roemen Jos, Schickes René, Schlechter Josi et Stephany Francis forment le conseil d'administration.

Clervaux, le 18 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Clervaux, le 19 septembre 2000, vol. 208, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): F. Kler.

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9520 Wiltz, 37, rue Notre-Dame de Fatima.
R. C. Diekirch B 2.013.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 15 septembre 2000, vol. 171, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l.

(92443/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

ECKELS COMPUTER CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9657 Harlange, 13, rue de Bettlange.
R. C. Diekirch B 2.637.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 15 septembre 2000, vol. 171, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ECKELS COMPUTER CONSULTANCY S.A.

(92444/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

MALUCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 1.987.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 15 septembre 2000, vol. 171, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MALUCO HOLDING S.A.

(92445/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

POMAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Diekirch B 5.506.

Assemblée Générale extraordinaire du 17 avril 2000

Aujourd'hui, le 17 avril 2000

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POMAL S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, avec pour ordre du jour:

1) Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer administrateur-délégué, Monsieur Marcel Beze, demeurant à Torre Can Tolra Pins 1, Cabrils Barcelone (E) et de lui donner le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Tous les associés étant présents, ils se reconnaissent dûment convoqués et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Est nommé administrateur-délégué Monsieur Marcel Beze, demeurant à Torre Can Tolra Pins 1, Cabrils Barcelone (E). La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Marcel Beze. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Wiltz, le 17 avril 2000.

Pour FIDUCIAIRE ARBO

G. Beze / M. Beze / O. Gaspard

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2000, vol. 126, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour expédition photocopie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2000.

U. Tholl.

(92455/232/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

OPTIQUE PEETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9575 Wiltz, 15, place des Tilleuls.

R. C. Diekirch B 3.302.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 266, fol. 53, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Peeters.

(92447/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2000.

PLUSPOINT SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.641.

Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement

Le 26 juin 2000;

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme PLUSPOINT SOFTWARE S.A. avec siège social à L-9991 Weiswampach, 117A, rue de Stavelot constituée suivant acte reçu en date du 15 janvier 1998 devant Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 4.641;

L'Assemblée est présidée par Monsieur Georges Mathieu, administrateur de sociétés, demeurant à B-4960 Malmedy, 10B, route de Waimes;

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudine Depiesse, demeurant à B-6760 Virton, employée privée, 7, rue des Marronniers;

et désigne comme secrétaire Madame Michèle Grisard, employée privée, demeurant 6, rue des Cerisiers à F-54260 Allondrelle La Malmaison.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement a pour Ordre du jour:

1. Démission et nomination statutaire

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gunter Halmes, demeurant à B-4960 Malmedy, 10, route de Waimes comme administrateur de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marie Schanck, employé privé, demeurant à L-9764 Marnach, 43 Foeschberstrooss comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Gunter Halmes dont il termine le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

G. Mathieu / C. Depiesse / M. Grisard / J.-M. Schanck

Président / Scrutateur / Secrétaire / Administrateur

Liste de présences à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 26 juin 2000

Nom, prénom et domicile de l'actionnaire	Nombre d'actions	Présent ou représenté	Signature
Mathieu Georges L-9991 Weiswampach	312	Présent	Signature
Marie-Thérèse Valcanover L-9991 Weiswampach	938	Présente	Signature
Total 1.250 actions			

Weiswampach, ne varietur, le 26 juin 2000.

G. Mathieu / M. Grisard / C. Depiesse

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 7 septembre 2000, vol. 136, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(92404/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

SCHOR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, Château de Grundhof.
R. C. Diekirch B 3.121.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHOR-INVEST S.A.

PricewaterhouseCoopers, Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l.
(92448/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

T.C. INVEST S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.317.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 11 septembre 2000, vol. 171, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

T.C. INVEST S.A. (Soparfi)

(92379/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

MALUCO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2130 Luxemburg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.
H. R. Diekirch 1.987.

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MALUCO HOLDING S.A., mit Sitz in L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck, R. C. Diekirch Sektion B Nummer 1.987.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den damals in Wiltz residierenden Notar Paul Bettingen am 19. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 281 vom 16. August 1990.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Daniel Phong, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echter-nacherbrück (Deutschland).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder und Entlastung.
- 2.- Wahl von neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
- 3.- Abberufung des Kommissars.
- 4.- Wahl eines neuen Kommissars.
- 5.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wiltz nach Luxemburg.
- 6.- Abänderung von Artikel 2 der Satzung.
- 7.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals in 30.986,69 Euro.
- 8.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.
- 9.- Erhöhung der Zahl der Aktien von 250 auf 1.000.
- 10.- Einführung eines genehmigten Kapitals von 1.000.000,- EUR.
- 11.- Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die jetzigen Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft abuberufen und erteilt ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft zu ernennen:

- 1.- Herr Vanna Ly, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in F-75116 Paris, 94, rue de la Tour (Frankreich);
- 2.- Herr Bernard Martinez, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-1946 Luxemburg, 9-11, rue Louvigny;
- 3.- Die Gesellschaft AXAGORA LIMITED, mit Sitz in London W1Y9DD, New Bond Street 72 (England).

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsrat zu ermächtigen, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an Herrn Vanna Ly, vorgenannt, zu übertragen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den jetzigen Kommissar der Gesellschaft abuberufen und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Paul Lux, Buchführungsexperte, wohnhaft in L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, zum neuen Kommissar der Gesellschaft zu ernennen.

Fünfter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2006.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Wiltz nach L-2130 Luxemburg, 51, boulevard Dr. Charles Marx, zu verlegen, und demzufolge Absatz 1 von Artikel 2 sowie Absatz 1 von Artikel 15 der Satzung abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

«**Art. 15. Absatz 1.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag des Monates Mai, um 17.00 Uhr.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) in dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 Euro) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF=1,- EUR.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der zweihundertfünfzig (250) Aktien der Gesellschaft abuschaffen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Zahl der Aktien von zweihundertfünfzig (250) auf eintausend (1.000) zu erhöhen.

Zehnter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Einführung eines genehmigten Aktienkapitals der Gesellschaft, gemäß den Bestimmungen von Artikel 32-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und Festlegung besagten genehmigten Aktienkapitals auf eine Million Euro (1.000.000,- EUR).

Elfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst auf Grund der vorstehenden Beschlüsse Artikel 5 der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm künftig folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nominalwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann auf eine Million Euro (1.000.000,- EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Phong, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2000, vol. 511, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 13. September 2000.

J. Seckler.

(92366/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2000.

JEAN GILS ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 21.921.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le sept septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Jeannot Gils, maître-pâtissier, demeurant à L-3209 Bettembourg, 11, A Leischemer.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée JEAN GILS ET FILS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} août 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 3 octobre 1984, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 476 du 21 octobre 1992, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 884 du 8 décembre 1998,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 21.921.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune, entièrement libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Jeannot Gils, préqualifié.

III.- L'associé unique décide par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit. Il se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge est donnée à Monsieur Jeannot Gils, préqualifié, de sa fonction de gérant unique de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-3209 Bettembourg, 11, A Leischemer, au domicile de l'associé unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Gils, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 septembre 2000.

T. Metzler.

(51151/222/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

TIBCO SOFTWARE INTERNATIONAL INC. LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 74.620.

Extrait des Résolutions des Administrateurs de la société prises le 16 août 2000

Les associés de TIBCO SOFTWARE INTERNATIONAL INC. LUXEMBOURG BRANCH («la société»), ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51250/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

**ELFRI-INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. ELFRI-INVEST S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 2.075.

Im Jahre zweitausend, am elften September.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft ELFRI-INVEST S.A., mit Sitz zu Weiswampach, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 30. Juni 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 12. Februar 1991, Nummer 61.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Isabelle Even-Bodem, Privatbeamtin, wohnhaft in Ell.

Zum Schriftführer wird bestimmt Fräulein Diane Kieffer, Privatbeamtin, wohnhaft in Bourscheid.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Sitzverlegung der Gesellschaft
- 2.- Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung
- 3.- Streichung des Nominalwertes der Aktien
- 4.- Kapitalerhöhung
- 5.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro
- 6.- Abänderung von Artikel 1 und Artikel 3 der Satzung
- 7.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot nach L-991 Weiswampach, 144, route de Stavelot zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von ELFRI-INVEST S.A. in ELFRI-INVEST HOLDING S.A. abzuändern.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien zu streichen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um siebenundsechzigtausendneuhundertundachtzig luxemburgische Franken (LUF 67.980,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von acht Millionen luxemburgische Franken (LUF 8.000.000,-) auf acht Millionen siebenundsechzigtausendneuhundertundachtzig luxemburgische Franken (LUF 8.067.980,-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

Die Kapitalerhöhung erfolgt durch Einbringen von Gewinnvorträgen, welche durch eine Bilanz vom 31.12.1999 bestätigt wird.

Eine Kopie der Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von luxemburgischen Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1,- EUR für 40,3399 LUF, so dass das Gesellschaftskapital von acht Millionen siebenundsechzigtausendneunhundertundachtzig luxemburgische Franken (LUF 8.067.980,-) umgewandelt wird in zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-).

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuändern, so dass das Gesellschaftskapital von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) aus achtzig (80) Aktien mit einem Nominalwert von je zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) bestehen wird.

Die Generalversammlung erlaubt dem Verwaltungsrat die bestehenden Aktien gegen die neu herauszugebenden Aktien umzutauschen gemäss den Ansprüchen der Aktionäre.

Sechster Beschluss

Auf Grund dieser Änderung wird Artikel 1 der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ELFRI-INVEST HOLDING S.A.»

Siebenter Beschluss

Auf Grund dieser Änderung wird Artikel 3 der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zweihunderttausend Euro (200.000,- EUR), eingeteilt in achtzig (80) Aktien mit einem Nominalwert von je zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR).

Alle Aktien lauten auf den Inhaber.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreissigtausend luxemburgische Franken (LUF 30.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Even-Bodem, D. Kieffer, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2000, vol.415, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 14. September 2000.

E. Schroeder.

(92449/228/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

ELFRI-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 2.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2000.

E. Schroeder.

(92450/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

SARILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 19.368.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 28 septembre 1999

Nominations statutaires

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51223/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SÜTTER UND PARTNER IMMOBILIEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.207.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 18 septembre 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée prend acte de la démission de trois administrateurs, MM. Marc Koeune, Jean Hoffmann et Mme Andrea Dany et nomme en leur remplacement:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- T.C.G. GESTION S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

Il termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CAS SERVICES S.A. avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire sortant.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51243/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

LIFTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.847.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(51157/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

LIFTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.847.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 septembre 2000 a nommé

a) administrateurs:

- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Regina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gerty Marter, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le receveur (Signé): J. Muller.

(51158/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SL TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z. I. Bommelscheuer.
R. C. Luxembourg B 29.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(51232/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ECURIE DE L'OUR, GREMLING-DAUPHIN-SCHLEICH S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-9375 Gralingen, 28, rue Principale.

STATUTS

L'an deux mille, le quatre août.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Gustave Gremling, maître de cours pratiques, né à Esch-sur-Alzette le 6 septembre 1943, matricule n° 19430906154, époux de Madame Marguerite Dauphin, demeurant à L-9233 Diekirch, 85, avenue de la Gare,
2. Madame Marguerite Dauphin, fonctionnaire de l'Etat, née à Pétange le 3 novembre 1947, matricule n° 19471103244, épouse de Monsieur Gustave Gremling, demeurant à L-9233 Diekirch, 85, avenue de la Gare,
3. Mademoiselle Patrice Gremling, employée privée, née à Esch-sur-Alzette le 12 janvier 1977, matricule n° 19770112101, célibataire, demeurant à L-9273 Diekirch, 13, rue Schleed,
4. Monsieur Marc Schleich, employé de l'Etat, né à Luxembourg le 29 août 1973, matricule n° 19730829151, célibataire, demeurant à L-8544 Nagem, 24, rue d'Ell,
5. Mademoiselle Géraldine Gremling, étudiante, née à Esch-sur-Alzette le 4 mars 1982, matricule n° 19820304120, demeurant à L-9233 Diekirch, 85, avenue de la Gare.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux.

Objet - dénomination - durée - siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 2. La société prend la dénomination de ECURIE DE L'OUR, GREMLING-DAUPHIN-SCHLEICH S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à 28, rue Principale, L-9375 Gralingen. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Apports - capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-). Il est représenté par cent (100) parts d'intérêts de mille francs (1.000,-) chacune. Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Gustave Gremling, préqualifié, trente-trois parts d'intérêts.	33
2. Madame Marguerite Dauphin, préqualifiée, trente-deux parts d'intérêts.	32
3. Mademoiselle Patrice Gremling, préqualifiée, quinze parts d'intérêts.	15
4. Monsieur Marc Schleich, préqualifié, quinze parts d'intérêts.	15
5. Mademoiselle Géraldine Gremling, préqualifiée, cinq parts d'intérêts.	5
Total: cent parts sociales.	100

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession de parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du code civil.

La cession des parts entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

La cession des parts à des tiers non associés ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.

Pour toutes ces cessions de parts, le prix de cession sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du ou des administrateurs gérants. Ce point doit être porté à l'ordre du jour. Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre temps que par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts des voix et des participations.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs-gérants devront sous leur responsabilité obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants. Les héritiers et bénéficiaires d'institution testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent faire offre de vente de leurs parts d'intérêts aux autres associés.

Cette offre est à faire endéans les six mois à compter du jour de décès de l'associé. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées par un ou plusieurs administrateurs-gérants désignés par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Le ou les administrateurs-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 11. Le ou les administrateurs-gérants peuvent être indemnisés pour les devoirs qu'ils remplissent pour compte de la société. Cette indemnité est fixée annuellement par l'assemblée générale.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale convoquée par le ou les administrateurs-gérants à la fin du mois de mai au jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le ou les administrateurs-gérants quand ils le jugeront convenable, mais elles doivent l'être par eux dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts sociales.

Art. 14. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix et toutes les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Art. 15. En cas de division de la propriété de parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Dissolution - liquidation

Art. 16. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs-gérants, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Divers

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales applicables en la matière.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils ont pris la résolution suivante:

Est nommé administrateur-gérant:

- Monsieur Gustave Gremling, préqualifié.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gremling, M. Dauphin, P. Gremling, M. Schleich, G. Gremling, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2000, vol. 603, fol. 71, case 12. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2000.

F. Unsen.

(92430/234/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2000.

EUROSAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 23, rue Principale.
R. C. Diekirch B 2.208.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(92458/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2000.

SARILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.368.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(51222/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SANTA MONICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 53.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2000

- Le rapport du gérant est approuvé.
- L'Assemblée donne décharge au gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51220/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

REQUIEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 27.969.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000

- La démission de Monsieur Philippe van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- Monsieur John B. Mills, «Consultant», demeurant 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Z. Suddes

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51217/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SIDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.744.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIDFIN S.A.

Signature

Un Administrateur

(51229/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis UK VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.810.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22nd, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, John Cutts, K. Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22nd, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51214/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis UK VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.809.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22nd, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, John Cutts, K. Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22nd, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51213/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

TAPIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.055.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(51245/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis UK V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.902.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22nd, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, John Cutts, K. Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22nd, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51212/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 3,497,400.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.898.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22nd, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, James S. Lyon, Edward Nekritz, Edward F. Long, John Cutts and K. Dane Brooksher as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at November 30, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22nd, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51211/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SBF & CO., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.807.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

J. Elvinger
Notaire

(51224/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis Poland IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 18,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.780.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22nd, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22nd, 2000.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51210/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis Poland III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 18,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.779.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22nd, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22nd, 2000.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51209/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

M & A IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9131 Schieren, 14, rue Jean-Pierre Schuster.

—
STATUTS

L'an deux mille, le dix-sept août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Michels, commerçant, demeurant à L-9131 Schieren, 14 rue J.-P. Schuster.

2.- Monsieur Toni Manderscheid, commerçant, demeurant à L-3419 Dudelange, 30 rue A. Benoit.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la gestion respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers et en général toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de M & A IMMOBILIERE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schieren.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- francs) chacune.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Monsieur Marc Michels, prénommé	75
2.- Monsieur Toni Manderscheid, prénommé	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ trente mille francs (30.000,- Francs).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Marc Michels, prénommé.
- 2.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-9131 Schieren, 14 rue J.-P. Schuster.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Michels, T. Manderscheid, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 18 août 2000, vol. 419, fol. 54, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 septembre 2000.

A. Biel.

(92369/203/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

GAUDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.731.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(51127/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

GAUDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.731.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(51128/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

GAUDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.731.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(51129/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

GAUDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.731.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(51130/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

PROXIMA CAPITAL INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.214.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

J. Elvinger
Notaire

(51215/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis Netherlands XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.315.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour le Gérant
ProLogis Directorship, S.à r.l.

Director
P. Cassells
Manager

(51207/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis Netherlands IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.313.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour le Gérant
ProLogis Directorship, S.à r.l.

Director
P. Cassells
Manager

(51206/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

TERESA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.614.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(51248/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis Netherlands VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.253.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour le Gérant

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Director

P. Cassells

Manager

(51205/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis FRANCE IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.137.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51203/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

QUINTO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.129.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature.

(51216/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SANTA MONICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 53.459.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(51221/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis FRANCE VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.896.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 have been accepted.

2. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, have been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51202/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis France VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 230,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.529.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51201/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis FRANCE V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 13,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 69.528.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts and Peter Ruijgrok as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51200/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis Netherlands XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.732.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour le Gérant

Signature

(51208/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,080,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.260.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, Robin von Weiler, James S. Lyon, Edward Nekritz, Edward F. Long, John Cutts and K. Dane Brooksher as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51198/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 950,400.
 Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 60.424.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, James S. Lyon, Edward Nekritz, Edward F. Long, John Cutts and K. Dane Brooksher as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.
2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at November 30, 1999.
3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

June 22, 2000.

Signature
 Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51195/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
 R. C. Luxembourg B 74.820.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises le 21 juillet 2000

L'associé unique de POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Signature
 L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51194/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

PARTIMCO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
 R. C. Luxembourg B 69.369.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
 tenue à Luxembourg le 20 septembre 1999 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires JACANA LTD et GALANTO LTD, avec siège social au 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande), de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour PARTIMCO INVEST S.A.
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51187/768/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

PLANTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.623.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLANTEX HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

(51191/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

PIGUET CONSISTENT GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 61.807.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 25 avril 2000 que le siège de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51190/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

PIGUET ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 61.806.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 25 avril 2000 que le siège de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51189/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

KRUGER BRENT LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.014.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2000

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mohamad Hossein Fallah comme administrateur de la société et lui donne décharge.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Mark Francis Baker, administrateur de sociétés, demeurant au 864 Furnace Brook Parkway, Quincy, Massachusetts 02169, U.S.A., administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KRUGER BRENT LUXEMBOURG HOLDING S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51155/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

PIEMME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 14.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 22 mai 2000

Messieurs P.M. Vellani, G. Del Sante, R. Lanners, A. De Bernardi et F. Zironi sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Madame M.-F. Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PIEMME INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51188/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

PARTEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.660.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

(51186/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

PALAIS DE L'OUTILLAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 42.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 8, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51185/624/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis FRANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 5,482,500.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.608.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, Charles de Portes, James S. Lyon, Edward F. Long as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Mr Christopher House III as a manager of the Company with effect as of August 11, 1999 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

6. The registered office of the Company has been transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51199/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

S.P. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 210, route de Differdange.

Cessions de parts

Le soussigné Amadeo Oradei, rentier, demeurant à L-4610 Differdange, 41, rue Emile Mark cède par les présentes ses 5 parts sociales de la société S.P. TRANSPORTS, S.à r.l., avec siège à Soleuvre, au prix de la valeur nominale à Mlle Patricia Scheer, ouvrière, demeurant à L-4597 Oberkorn, 31, rue Aloyse Kayser, laquelle accepte.

Differdange, le 19 juin 2000.

P. Scheer / A. Oradei

Le soussigné Amadeo Oradei démissionne en sa qualité de gérant technique de la même société.

Differdange, le 19 juin 2000.

P. Scheer / A. Oradei

Le soussigné Amadeo Oradei décline toute responsabilité concernant la société S.P. TRANSPORTS, S.à r.l. (soit technique, soit financière) à partir de la date de la présente.

Differdange, le 19 juin 2000.

P. Scheer / A. Oradei

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2000, vol. 317, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(51241/207/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION PROPERTIES N° 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.753.

Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION PROPERTIES N° 5, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51184/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION PROPERTIES N° 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.751.

Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION PROPERTIES N° 3, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51183/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION PROPERTIES N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.750.

Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION PROPERTIES N° 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51182/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUITS CERAMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.071.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 11 septembre 2000 que Maître Jacques Schroeder démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 septembre 2000, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Maître René Faltz,
- Madame Carine Bittler,
- Monsieur Yves Schmit.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51237/794/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION PROPERTIES N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.749.

Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION PROPERTIES N° 1, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51181/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION MASTERS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.752.

Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION MASTERS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51180/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.656.

Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION ASSET LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51179/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SG II LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 16.858.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 12 juillet 2000 à 9.00 heures*

L'Assemblée Générale est ouverte à 9.00 heures dans les locaux de SG II LUXEMBOURG S.A. (en liquidation) et présidée par Monsieur John Li, Réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange sur Mess.

Le Président a nommé comme secrétaire Monsieur Zia Hossen, manager, domicilié à Bascharage, et comme scrutateur Mlle Sandrine Periot, consultant, résidant à Thionville (France).

Le Président lit l'ordre du jour.

Après vérification que l'Assemblée est proprement constituée et après délibération, l'Assemblée Générale prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Présente le rapport de liquidation.
2. Nomme Monsieur Vincent Dogs d'INTERAUDIT, S.à r.l. comme commissaire à la liquidation pour analyser et commenter le rapport de liquidation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.30 heures.

J. Li / Z. Hossen / S. Periot

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51228/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION ASSET N° 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.748.

—
Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION ASSET N° 3, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51178/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ProLogis Developments Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 26,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.082.

—
Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher and John Cutts as managers of the Company with effect as of June 22, 2000 and the resignation of Robert Watson as a manager of the Company with effect as of January 14, 2000 were accepted.

2. Discharge will be granted to the resigning managers at the general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 1999.

3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

6. The registered office of the Company has been transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51196/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION ASSET N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.747.

—
Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION ASSET N° 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51177/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

ORION ASSET N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.746.

—
Décision des gérants de la société en date du 7 septembre 2000

Le siège social de la société est transféré au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour ORION ASSET N° 1, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51176/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

MERRILL LYNCH INSTITUTIONAL, FCP, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

—
Règlement de Gestion coordonné, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour la société

Signature

(51173/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

MERCURY STRATEGY FONDS, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

—
Règlement de Gestion coordonné, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour la société

Signature

(51172/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

MAEGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.180.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAEGA HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

(51167/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

MEDEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.885.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2000

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, ont été approuvés.
Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.
Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Il a été décidé de distribuer LUF 1.407,72 par action, le solde est reporté aux réserves.

Les actionnaires ont décidé la conversion du capital en euro dans le cadre autorisé par la Loi du 10 décembre 1998; cette conversion se fera avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 2000.

Le montant du capital social est de 31.275,- euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51171/734/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
H. R. Luxemburg B 10.700.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Bank vom 31. März 2000

Auf Vorschlag des Verwaltungsrates wählt die ordentliche Generalversammlung Herrn Dr. Tilo Berlin, Hamburg, zum weiteren Mitglied des Verwaltungsrates. Seine Amtszeit endet wie die der übrigen Mitglieder mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im März 2001, die über den Jahresabschluß per 31. Dezember 2000 befindet.

Luxembourg, den 15. September 2000.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Harr / Johannsen

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51174/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

MBS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 58.827.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de MBS (LUX) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51170/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

LUXMETALSISTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 33.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 8, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51162/624/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

SA MAGIC EUROPE.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 73.147.

Il résulte d'une Assemblée Générale extraordinaire du 7 septembre 2000 que Monsieur Orphale Crucke, résidant à Monaco, a donné sa démission en tant qu'administrateur et directeur.

En plus, l'Assemblée Générale confirme la signature exclusive ou cosignature obligatoire de Monsieur Ronald De Witte, administrateur-délégué, pour toutes activités relatives à l'importation et l'exportation d'articles textiles, de vêtements et de chaussures.

Pour extrait conforme

R. De Witte

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51168/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

**TR-ENVIRO S.A., Société Anonyme,
(anc. TRANSENVIRONNEMENT S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 155, Val Sainte Croix.
R. C. Diekirch B 4.736.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSENVIRONNEMENT S.A., ayant son siège social à L-Weiswampach, 117, route de Stavelot, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B sous le numéro 4.736, constituée suivant acte notarié du 19 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 463 du 26 juin 1998 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Regis Hempel, indépendant, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kit Sum Wong, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la raison sociale de la société de TRANSENVIRONNEMENT S.A., en TR-ENVIRO S.A.
- 2.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de la société de L-Weiswampach, 117, route de Stavelot à L-1371 Luxembourg, 155, Val Ste Croix.
- 3.- Modification afférente des deux (2) premiers alinéas de l'article premier des statuts.
- 4.- Nomination des Messieurs Peter Ficker, Klaus Gronemeier et Regis Hempel, en tant que nouveaux administrateurs de la société, pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2006, en remplacement des trois administrateurs actuellement en fonction.
- 5.- Nomination de Monsieur Regis Hempel, aux fonctions de nouvel administrateur-délégué de la société et détermination de ses pouvoirs.
- 6.- Nomination de Monsieur Charles Doerner, demeurant à L-4917 Bascharage, 45, rue Continentale, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2006, en remplacement du commissaire actuel.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs (LUF 2.500.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la société de TRANSENVIRONNEMENT S.A., en celle de TR-ENVIRO S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Weiswampach à Luxembourg Ville.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des deux résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article premier des statuts pour leur donner désormais les teneurs suivantes
«Art. 1^{er}. Premier et deuxième alinéas. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de TR-ENVIRO S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1371 Luxembourg, 155, Val Ste Croix.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer tous les membres actuels du conseil d'administration de la société et décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la société nouvellement dénommée TR-ENVIRO S.A., pour une période de six (6) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2006, les personnes suivantes:

- a) Monsieur Peter Ficker, indépendant, demeurant à L-8249 Mamer, 61, rue Mameranus.
- b) Monsieur Klaus Gronemeier, indépendant, demeurant à D-66706 Nennig, Berger Weg, 30.
- c) Monsieur Regis Hempel, indépendant, demeurant à L-1371 Luxembourg, 155, Val Ste Croix.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer au poste de nouvel administrateur-délégué de la société TR- ENVIRO S.A.:

Monsieur Regis Hempel, prénommé.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de six (6) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2006, en remplacement du commissaire actuel:

Monsieur Charles Doerner, industriel, demeurant à L-4917 Bascharage, 45, rue Continentale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Hempel, K.S. Wong, B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2000, vol. 851, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(92373/239/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2000.

FOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.963.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 septembre 2000

Le Conseil donne pouvoir de signature individuelle à Monsieur Dr. Palikaris afin de le représenter lors de la constitution d'une société de droit grec, dans laquelle la société FOS HOLDING souhaite prendre une participation.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

FOS HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51124/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

BELLES DEMEURES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

—
STATUTS

L'an deux mille, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à Mamer.
- 2) Madame Jeanne Wagner, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- 3) Monsieur Claude Ries, employé privé, demeurant à Bertrange.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BELLES DEMEURES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cession complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effets sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une société de promotion immobilière comprenant l'achat, la vente, l'échange, la location, la gestion de tous immeubles bâtis ou non bâtis, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, ainsi que toutes autres opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou le favorisent.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- LUF), divisé en cent vingt-six (126) actions d'une valeur de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut en particulier faire tous actes d'achat, de vente et d'échange portant sur tous immeubles ou droits immobiliers, renoncer à tous droits de privilège du vendeur ou d'action résolutoire, avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, passer tous actes de crédit à accorder à la société avec tous instituts de crédits, consentir toutes promesses d'hypothèques ou affectations hypothécaires sur les biens sociaux.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, pour tous actes rentrant dans la compétence du conseil d'administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à 15,00 heures au siège social de la société.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération des actions

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

a) Monsieur Pierre Wagner, prénommé, quarante-deux actions	42
b) Madame Jeanne Wagner, prénommée, quarante-deux actions	42
c) Monsieur Claude Ries, prénommé, quarante- actions	42
Total: cent vingt-six actions.	126

Toutes les actions sont intégralement libérées en sorte que la somme de un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- LUF) se trouve à la disposition de la société ainsi que la preuve en a été rapportée au notaire qui le constate sur le vu d'une attestation bancaire.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 50.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, se considérant dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006:

- 1.- Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à Mamer.
- 2.- Madame Jeanne Wagner, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Monsieur Claude Ries, employé privé, demeurant à Bertrange.

3) Est nommée commissaire pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006:

La FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

4) Le siège social de la société est fixé à L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé: P. Wagner, J. Wagner, C. Ries, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 125S, fol. 77, case 2. – Reçu 12.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

J.-P. Hencks.

(51272/216/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

COFINT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.624.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé, daté du 4 septembre 2000, enregistré à Luxembourg le 8 septembre 2000, volume 541, folio 78, case 7, que la rubrique suivante doit être modifiée:

Conseil d'administration:

Ont démissionné:

- Monsieur Massimo Antoci, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie;
- Monsieur Aldo Galassi, dirigeant bancaire, demeurant à Rome (Italie).

A été nommé:

Monsieur Giuseppe Molinari, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie.

Monsieur Danilo Adamo Giannetti, déjà administrateur, a été nommé président du conseil d'administration.

Monsieur Giuseppe Molinari, déjà administrateur, a été nommé vice-président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Signature.

(50710/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

CYAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.350.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

2^{ème} résolution

L'assemblée décide conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, que la devise d'expression du capital actuellement fait en ECU sera dorénavant exprimée en Euro ainsi que toutes les autres références statutaires de ECU en Euro de sorte que le capital social s'élève dorénavant à 600.000,- EUR (six cent mille euros).

Par conséquent la devise du bilan clôturé au 31 décembre 1998 dont l'approbation est inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée, sera l'Euro.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à six millions d'euros (6.000.000,- EUR) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir du 25 juin 1998, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé à réaliser l'augmentation de capital en tout ou en partie sans réserver aux anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50741/065/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.
